



MAIRIE DE VILLENEUVE LOUBET

Chers Villeneuvois, chères Villeneuvoises :

La Ville de Villeneuve Loubet a mis en place plusieurs dispositifs pour vous soutenir en cette période de confinement au travers d'un plan de continuité des services municipaux que vous retrouvez en intégralité sur le site www.villeneuveloubet.fr

ESPACE CITOYENNETE :

- Mairie Principale (Hôtel de Ville) et Mairie Annexe (Avenue Cousteau) : Accueil physique ouvert de 9h à 16h pour papiers d'identité, affaires funéraires, décès ; les rendez-vous sont maintenus uniquement pour les habitants du canton de Villeneuve Loubet (Villeneuve Loubet, la Colle sur Loup, Roquefort les Pins, Saint Paul de Vence)
- Mairie principale : 04.92.02.60.00. Mail : Etat-civil@villeneuveloubet.fr
- Mairie Annexe : 04.92.02.99.78. Mail : annexe@villeneuveloubet.fr
- Les télé-procédures conseillées via le portail www.service-public.fr (inscription sur les listes électorales, recensement citoyen à 16 ans, dépôt de dossiers de PACS notamment)

POLICE MUNICIPALE :

- Veille à la sécurité des personnes et des biens, notamment pour les commerces fermés et présence sur tout le territoire afin de faire respecter le confinement. 04.92.02.60.60. Mail : secretariat.pm@villeneuveloubet.fr

SCOLAIRE & PETITE ENFANCE :

- Inscriptions scolaires : par mail : guichet-unique@villeneuveloubet.fr ou via le portail famille. Une continuité des rendez-vous au guichet unique est toutefois maintenue pour assurer ces inscriptions : 04.92.02.60.50. Les préinscriptions en petite enfance se font par mail : relais-assistantes-maternelles@villeneuveloubet.fr ou téléphone : 04.93.22.49.10.
- Ecoles et les crèches : les enfants des personnels prioritaires sont accueillis à l'école des Plans, Tél : 04.92.02.60.70, Mail : instruction-publique-famille@villeneuveloubet.fr et à la crèche familiale. Tél : 04.93.20.89.59. Mail : service-petite-enfance@villeneuveloubet.fr

ECONOMIE :

- Mise en place d'une assistance téléphonique gratuite destinée à répondre à toutes les questions d'ordre juridiques et comptables sur les mesures à mettre en œuvre, et d'aider à gérer au mieux cette période. Assurée par un avocat et un expert-comptable, cette assistance doit permettre de préparer les entreprises pour la reprise de leur activité : Tel : 01.73.00.97.69. : Permanence de 10h à 12h et 14h à 18h.
- Mise en place d'un guichet unique d'urgence géré par la CCI pour accompagner et simplifier les démarches des entreprises en difficulté et accessible au numéro suivant : 04.93.13.75.73. ou allocci@cote-azur.cci.fr
- Pour les entreprises artisanales : Chambre de Métiers et de l'Artisanat Provence-Alpes-Côte d'Azur au 09.800.806.00 / assistance06@cmar-paca.fr
- Le service municipal du développement économique (tel : 04 93 73 63 38 / Mail : conomie@villeneuve-loubet.fr se tient à disposition pour tout renseignement complémentaire.

PROPRETE ET CADRE DE VIE :

- Services Techniques : Gestion de la propreté urbaine (corbeilles, nettoyage des rues...) et service pour la voirie. Tél : 04.92.02.63.50. Mail : services-techniques@villeneuve-loubet.fr.

AUTRES SERVICES MUNICIPAUX :

- Tous les services municipaux sont organisés en présentiel et en télétravail et restent joignables (Cabinet du Maire, Direction Générale des Services, Urbanisme, juridique, services techniques...).

C.A.S.A. : TRANSPORTS :

- Envibus est aujourd'hui strictement limité à quelques lignes sur Antibes et au TAD. Les administrés prennent directement rendez-vous avec le service citoyenneté du bord de mer : Mairie Annexe : 04.92.02.99.78. Mail : annexe@villeneuve-loubet.fr

C.A.S.A : DECHETS :

- Encombrants : par RDV via deux formulaires disponibles sur ce lien : <https://urlz.fr/cfxE> (Habitat Individuel / Collectif)
- Ordures ménagères : selon les modalités habituelles, et maintien sur les points d'apport volontaires
- **Reprise de la collecte des végétaux le lundi 27 Avril 2020**

- En cas de risque grave en matière d'hygiène et de sécurité lié à des dépôts sauvages, mail : envinet@agglo-casa.fr
- Et site : <https://casa-infos.agglo-casa.fr/.../continuite-de-service-de...>

! MAIRIE SOLIDARITE !

- CCAS :

- Les services du CCAS assurent l'ensemble de leurs missions d'aide à domicile, de livraison et de portage de repas à domicile. Tel : 04.92.02.60.80. Mail : info@ccas-villeneuve-loubet.com.

- ALLO MAIRIE SOLIDARITE : PERMANENCE TELEPHONIQUE

- 04.92.02.60.52. ou n° vert au 0.800.00.10.19.

Plateforme Allô mairie solidarité pour les personnes confinées les plus fragiles et isolées, regroupant plusieurs entités dont le CCAS, les associations Bel Age et François 1er ainsi que La Croix Rouge.

- PAGE SOLIDARITE FACEBOOK :

- Page « *Reserve Civile Communale et bénévoles pour aider les Villeneuvois* » : page solidarité pour coordonner des missions telles que porter courses, médicaments et autres services de proximité à domicile. Ces missions sont assurées par des Villeneuvois bénévoles inscrits sur cette page.

- CROIX-ROUGE :

- La Croix-Rouge distribue chaque mardi et vendredi matins dans ses locaux, avenue des Rives, (sous la Poste) la distribution de colis alimentaires de première nécessité. Pour les personnes ayant des difficultés de déplacement, ces colis peuvent être portés à domicile.

- VIOLENCES & SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE :

- Femmes victimes de violences conjugales : par téléphone et par SMS : 24h/24, 7jours/7 : 114
- Enfants en danger 24h/24, 7jours/7 : Tél : 119
- Cellule Régionale d'écoute et de soutien psychologique : 04.97.13.50.03 : du Lundi au Vendredi de 9 h à 20 heures.
